

Initiation pratique à l'expérimentation et éthique

Infos pratiques

- > ECTS : 3,0
- > Nombre d'heures : 12,0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Période de l'année : Enseignement second semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Sciences psychologiques, sciences de l'éducation
- > Code ELP : 4P2PME1P
- > En savoir plus : Site web de la formation <https://dep-psycho.parisnanterre.fr>

Présentation

Cet enseignement propose une initiation théorique et pratique à l'expérimentation en psychologie. On présentera les principes de base de l'expérimentation : opérationnalisation d'une hypothèse issue d'une problématique, détermination des variables, plan expérimental, illustration de la notion d'interaction, méthode quasi-expérimentale, différents types de validité, etc. Cette présentation générale sera illustrée par des exemples, en psychologie notamment, mais aussi dans d'autres disciplines. Les aspects déontologiques et éthiques de la recherche seront également abordés. À côté de cet enseignement théorique, les étudiants bénéficieront d'une initiation pratique à l'expérimentation sous la forme d'une participation à des expérimentations réalisées par les chercheurs et doctorants des laboratoires de psychologie ou de sciences de l'éducation. L'objectif est de permettre aux étudiants de confronter leurs connaissances théoriques à une connaissance pratique issue de leur expérience subjective.

Objectifs

L'objectif est d'acquérir des connaissances transversales de méthodologie expérimentale et une sensibilisation à la question de l'éthique de la recherche

Évaluation

Examen standard : Contrôle continu : participation obligatoire à des expérimentations (50%) + 1 épreuve écrite de 1h (50%), Pas d'Examen dérogatoire, Session 2 : 1 épreuve écrite de 1 h. ATTENTION : Présence obligatoire à la réunion d'information au sujet des expérimentations au début du 1er semestre. La date sera précisée dès que possible sur le site et sur les panneaux d'affichage. Sans inscription effectuée suivant les modalités détaillées lors de cette réunion, l'étudiant non inscrit aux expérimentations ne pourra pas valider l'examen de la session 1 (entraînant une défaillance à l'UE correspondante) et devra se présenter à la session 2. Un support contenant l'ensemble du règlement lié aux expérimentations sera fourni par l'enseignant responsable des expérimentations lors de cette réunion au début du 1er semestre.

Les étudiants ont le choix de ne pas participer aux expérimentations, mais devront le faire en le signalant auprès de l'enseignant responsable des expérimentations avant une date limite fixée par l'enseignant. Ils auront dans ce cas un dossier à réaliser, à partir des indications données par l'enseignant responsable des expérimentations. Dans le cas contraire, par défaut, les étudiants doivent participer aux expérimentations. Des précisions seront apportées sur le support qui sera déposé sur la plateforme « cours en ligne ».

Bibliographie

Rossi et al., (1989). La méthode expérimentale en psychologie. Dunod.

Contact(s)

> Anthony Lantian

Responsable pédagogique

lantiana@parisnanterre.fr